

Q. D'après ce que vous en savez, ils étaient tous-là?—R. D'après ce que j'en sais ils étaient tous-là.

Par M. Tarte :

Q. Les billets étaient là aussi. Les billets promissoires qui ont été payés?—R. Oui, en tant que je connais ces choses.

Q. Alors parmi les documents que nous espérons voir produire quand les clefs arriveront, se trouvent aussi les billets de la maison qui ont été apportés. Quand vous étiez le teneur de livres de la maison, est-ce que les billets de la maison qui ont été pris et retirés ont été conservés?—R. Ils l'ont été.

Q. Ils ont été sous votre garde jusqu'en mai dernier?—R. Oui.

Q. Les billets, les renouvellements et tout?—R. Oui.

Q. Aviez-vous un livre montrant quels étaient les billets payables par la maison?—R. Nous en avions un.

Q. Est-il produit?—R. Je ne le sais pas.

Q. Est-ce que c'est un livre considérable?—R. Non, ce serait un livre de billets ordinaire avec très peu d'entrées.

Q. Quand avez-vous vu pour la dernière fois le livre des billets payables?—R. Je ne peux pas me le rappeler exactement.

Q. L'avez-vous vu depuis que vous avez examiné ici les livres?—R. Non.

Q. L'avez-vous vu au mois de mai?—R. Nous n'avons pas eu occasion de nous servir d'un livre de billets, et, probablement, il n'y avait pas plus de trois ou quatre entrées dans celui-là.

Q. Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois? C'est là la question?—R. Je ne me le rappelle pas.

Q. L'avez-vous vu en mai?—R. Je ne me rappelle pas si je l'ai vu ou si je ne l'ai pas vu.

Q. Où l'avez-vous vu pour la dernière fois?—R. Dans le coffre-fort du bureau.

Q. Est-ce que les entrées qu'il contenait avaient été faites par vous?—R. Je crois qu'elles l'ont été.

Par M. Davies :

Q. Avant de laisser cette entrée, voulez-vous m'indiquer dans le grand livre, bassin Esquimalt, au compte des Dépenses, comment vous avez placé ces \$17,000 au débit de ce compte?—R. Au bassin Esquimalt je trouve à la page 171 du grand livre, marqué exhibit (M 3) les entrées suivantes: "24 janvier 1857, bassin Esquimalt, Débité à caisse, page 264 du journal, \$1,000."

Q. Je veux voir où les \$17,000 ont été chargées?—R. Cela fait \$1,000, puis le 28 mars, on voit "A dépenses \$5,000, cela fait \$6,000; et dans une entrée à la même page on lit à Divers \$20,560," les \$5,000 y sont comprises.

Q. Dans ce memorandum sur lequel vous avez attiré notre attention, vous dites à la page 282 du journal exhibit (N 3) que N. K. Connolly devait recevoir de la somme de \$17,000 pour déboursés sur fonds privés, \$5,000. A-t-il reçu cette somme?—R. Oui.

Q. Montrez-moi l'entrée.—R. Elle est là, dans les \$6,640.

Q. Ceci a été placé à son crédit?—R. Oui, placé à son crédit.

Q. Pour somme déboursée à même ses fonds privés. Savez-vous ce que c'étaient que ces fonds privés? Qu'est-ce que cela signifie?—R. Non, monsieur.

Q. Le saviez-vous dans le temps?—R. Peut-être; mais je ne me le rappelle plus maintenant.

Q. Pouvez-vous témoigner aujourd'hui que vous ne le saviez pas? Ne saviez-vous pas au moment où vous avez fait l'entrée ou à tout autre temps, quelle était la signification de cette phrase?—R. J'ai compris que cela voulait dire, parce que cela est de mon écriture, que c'était un déboursement de \$5,000 que M. Connolly avait fait de ses fonds personnels.

Q. Dans quel but?—R. Je ne le sais pas; il m'est impossible de vous le dire.

Q. L'avez-vous jamais su?—R. Non, monsieur, je ne l'ai jamais su.